



LA RÉGLEMENTATION NATIONALE DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Organiser les moyens d'intervention à l'encontre des infractions

Les règles nationales d'affichage publicitaire organisent les possibilités d'expression publicitaire. Ainsi, maîtriser le rôle des acteurs et le régime de l'affichage publicitaire permet de mieux prévenir et de mieux réagir aux situations d'infraction.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

Ref. : 8972035

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1630 € HT

Repas inclus

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

Paris

19 et 20 nov. 2026

- 19/11/2026 09:00 --> 20/11/2026 17:30 à Paris
 - 19/11/2026 09:00 --> 19/11/2026 17:30
 - 20/11/2026 09:00 --> 20/11/2026 17:30

OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'affichage publicitaire et des enseignes au regard de la préservation de l'environnement
- Identifier le cadre juridique national de l'affichage publicitaire et gérer les dispositifs en infraction en mettant en œuvre les actions adaptées
- S'adapter aux réorganisations imposées par la décentralisation des pouvoirs de police administrative de l'affichage depuis le 1er janvier 2024

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

- Responsables et agents des services locaux de l'urbanisme, de l'aménagement, techniques ou juridiques
- Responsables d'association de mise en valeur du cadre de vie ou de protection des paysages naturels ou urbains
- Toute personne amenée à installer ou à gérer des panneaux d'affichage publicitaire, des enseignes ou des préenseignes

PRÉREQUIS

Connaître le droit de l'environnement et de l'urbanisme

COMPÉTENCES ACQUISES

Mettre en œuvre les moyens d'intervention à l'encontre des publicités ou des enseignes en infraction

PROGRAMME



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00040



Concilier la liberté d'expression avec la protection de l'environnement

- Cerner les réglementations qui concernent la publicité, les enseignes et les préenseignes
- Identifier les dispositifs et modes d'expression publicitaire

MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION NATIONALE

Identifier les contraintes qui s'appliquent aux dispositifs publicitaires

- Les secteurs et les supports où la publicité est interdite
- Les règles de densité, d'implantation, de surface, de hauteur auxquelles sont soumises les publicités

Identifier les conditions d'utilisation de supports publicitaires spécifiques

- Les conditions d'utilisation du mobilier urbain à des fins publicitaires
- Les conditions d'installation et d'utilisation de la publicité lumineuse
- Les bâches publicitaires et les publicités de dimensions exceptionnelles
- Le micro-affichage publicitaire
- L'affichage d'opinion, la publicité associative, l'affichage "officiel"

Identifier les conditions d'installation des enseignes et préenseignes

- Les conditions applicables aux préenseignes dérogatoires
- Les conditions d'installation des enseignes sur bâtiment
- Les conditions d'installation des enseignes au sol
- Les conditions d'utilisation des enseignes lumineuses

Étude de cas : présentation et analyse commentée de dispositifs en situation

Intervenir efficacement à l'encontre des dispositifs en infraction

- Déterminer le contenu des compétences en matière de police de l'affichage et du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale
- Comprendre les modalités et scénarios d'organisation envisageables pour l'exercice de la police décentralisée de l'affichage
- Maîtriser les contrôles administratifs préalables
 - la déclaration préalable de publicité
 - les autorisations préalables de publicité (lumineuse, sur bâche ou de dimensions exceptionnelles) et d'enseigne
 - les procédures de délivrance des autorisations

Identifier les situations irrégulières les plus fréquentes et les possibilités d'interventions administratives à l'encontre des dispositifs en infraction

- Le constat d'infraction et la mise en demeure administrative
- L'astreinte administrative, la suppression ou la mise en conformité d'office, les sanctions pénales

Étude de cas : déclarations préalables de publicité, autorisations d'enseigne et de publicité, procès-verbaux et arrêtés de mise en demeure

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour concilier respect des intérêts économiques et préservation du cadre de vie

INTERVENANTS

Jean Phillipe STREBLER
Monsieur Jean Philippe STREBLER



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.

Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.

Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

